

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2014**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 Octobre 2014 s'est réuni à 20h30 à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

**Présents :** Simone MANGEON, Delphine GREMY, Hervé GRANDJEAN, Thierry ALEXANDRE, Sandrine RAVASSON, Alain CORNEAU, Joël THIBAUT, Frédéric TROUÉ, Sylvain PICOUET, Sophie LITRA et Catherine ROTA.

**Absent excusé(s) :** Ludovic DE BO ayant donné pouvoir à Simone MANGEON, Laurent LAGNEAU ayant donné pouvoir à Sophie LITRA, Isabelle ALLEMANDOU ayant donné pouvoir à Catherine ROTA et Jean-Pierre DEMELEUMEESTER ayant donné pouvoir à Sylvain PICOUET.

**Secrétaire de séance :** Catherine ROTA

**I. Plan communal de sauvegarde**

M. DAUTEL, Chef du CPI de COLLEMIERS présente le guide pratique d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde aux Membres du Conseil Municipal. Ce plan est établi pour la défense et la sécurité civiles. Une aide gratuite peut-être apportée par la CCS. Après délibération, des commissions vont être organisées pour préparer ce document obligatoire.

**II. Taxe d'aménagement**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;  
Le Conseil Municipal décide,

- ~ De conserver pour le chemin de la grange, la taxe d'aménagement au taux de 15 % ;
- ~ D'instituer sur le restant du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2.5 % ;

Le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

**III. Nomination correspondant défense**

Madame le Maire présente aux Membres du Conseil le mail reçu du Ministère de la Défense concernant le renouvellement du correspondant défense dont le rôle est essentiel pour la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense. M. TROUE Frédéric propose sa candidature. Après délibération, le Conseil désigne **M. TROUE Frédéric comme correspondant défense.**

**IV. Remboursement de frais (Gestion service de l'eau)**

La commune de Collemiers gère le service de l'eau depuis sa création (charges du personnel ainsi que l'utilisation du matériel, fournitures de bureau, fioul, fuites d'eau...). Les Membres du Conseil ont estimé que ce service s'élève à 5 000 € (décompte explicatif) et décidé que cette somme sera remboursée par le budget « Service EAU POTABLE » sur le budget principal de la Commune.

Cette somme sera mandatée à l'article 621 (budget Eau) et un titre sera émis à l'article 70872 (remboursement de frais par les budgets annexes et les régies municipales)

**V. Location Foyer Rural**

Mme le Maire présente au Conseil les tarifs des communes environnantes, la Commune est dans la moyenne.

Après délibération, le Conseil décide de ne pas changer les tarifs ainsi que le montant du chèque de caution concernant la location du Foyer Rural. Cependant un encaissement de 50 % sera fait à la réservation (ares non remboursables sauf cas de force majeure : décès, accident... avec certificat) et le reste après avoir rendu les clés.

**VI. Convention pour l'installation et l'hébergement des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télérelève des compteurs communicants pour la distribution publique de gaz naturel**

Mme MANGEON présente le mail reçu de M. JACQUEMARD concernant le projet « compteurs communicants gaz ». Ce projet est un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, poursuivant deux objectifs majeurs : le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation, l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels. La solution technique, choisie par GRDF (Gaz réseau Distribution de France), permet de répondre à toutes les situations de demandes de données de la part des clients : information mensuelle, données quotidiennes...

D'un point de vue technique, la mise en œuvre de ces nouveaux services nécessite l'installation sur des points hauts de concentrateurs comparables à des récepteurs radio...

C'est à ce titre que GRDF sollicite la commune afin de convenir ensemble d'une convention de partenariat en vue de faciliter l'accueil sur son périmètre des équipements techniques nécessaires au déploiement de ce projet d'efficacité énergétique.

Après délibération, le Conseil valide la convention et mandate Mme le Maire pour la signature.

**VII. Questions diverses**

- ~ L'inauguration de la place « des dix » et du jardin des écoliers se fera le 22 novembre 2014 à 10h30 devant la Mairie.

La séance est levée à minuit. La prochaine réunion de Conseil aura lieu le 27/11/2014 à 20h30 à la Mairie, sauf empêchement imprévu du Maire. Dans ce cas, une autre date sera annoncée et affichée.